

Réf: Dossier N° 308356

Avis de constitution

« NEO BANK S.A »

ABIDJAN COCODY ANGRE BESSIKOI, RESIDENCES ARC-EN-CIEL,

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 14 Mars 2024 reçus par Me NIAMIEN NGUESSAN, NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 16 Avril 2024, il a été constitué une SA aux SOCIETE « NEO BANK S.A »

La constitution d'un établissement de crédit dans l'espace monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine qui entend exercer au bénéfice des personnes physiques et morales,

- Toutes opérations de Banque et de bourse, d'escompte, d'avances, de crédit, de commission, de consignation, de change.

- Toutes souscriptions, soumissions, négociations, émission d'obligations, établissements publics, sociétés ou autres et toutes opérations sur leurs valeurs mobilières.

- Toutes opérations de banque, notamment la réception de dépôt, l'octroi de crédits, la mise à disposition de moyens de paiement, ainsi que l'agrégation d'un ensemble de services financiers et non financiers.

- La prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, dont les activités ou l'industrie seraient similaires à celles de la présente société ou de nature à en favoriser le développement. La société réalisera cet objet de toutes les manières et suivant toutes les modalités qui lui paraîtront appropriées, notamment :

- En donnant son concours, directement ou comme intermédiaire, à toutes administrations, sociétés, associations et à tout particuliers, ou en constituant, seule, soit en participation avec des tiers, toutes sociétés ou associations, sous quelque forme que ce soit, ou encore en faisant tous apports en nature et toutes souscriptions dans des sociétés existantes ou à créer. Et généralement, toutes opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement, à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation dès lors qu'elles ne modifient pas le caractère de la société.

**10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille
(10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000
intégralement souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire**

**ABIDJAN COCODY ANGRE BESSIKOI, RESIDENCES ARC-EN-CIEL,
M DIALLO LANDRY KADER (ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL)**

null

n°CI-ABJ-03-2024-B15-00021 du 30/04/2024 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°25431/GTCA/RC/2024 du 30/04/2024

